

**N° D'ORDRE : 2019-187**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 21*

*Pouvoirs : 05*

*Excusé : 01*

*Absents : 02*

*Qui ont pris part  
à la délibération : 26*

*Date de convocation : 10 Décembre 2019*

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France (départ à 19h41, pouvoir à M. MARIN pour le point n°19) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy – M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul - M. LANFANT Max.

Pouvoirs : M. BLANC Romain à M. le Maire – Mme DEFAUX Catherine à M. BALLESTER – M. TOULOUSE Christian à Mme. MONTAGNE Françoise – Mme. ESPOSITO Annie à Mme. ROURE Simone – Mme. LABROUSSE Sylvie à M. HOEHN Gérard.

Excusée : Mme. BALS Fabienne (arrivée à 18h58, participe à partir du point n°9).

Absente : Mme LEVY Severyn – M. CORNU François.

**7 - DELIBERATION PORTANT REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDIT DE PAIEMENT POUR LA CREATION D'UNE CUISINE CENTRALE – BUDGET PRINCIPAL – ANNEE 2020**

Monsieur le Maire donne la parole à M. BALLESTER, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances, lequel explique que l'autorisation de programme votée en 2013, doit être révisée en 2020 afin de prendre en charge les dernières dépenses d'investissement de l'opération.

En effet, les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre relatifs à cette opération ne sont pas soldés à ce jour.

Par ailleurs, certains travaux n'ont pu être réalisés en 2019 qu'il conviendra de reprogrammer pour l'année 2020 : rafraichissement du réfectoire.

Dépenses	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Montant total
Opération									
Cuisine centrale- 201101	10 118,35 €	61 315,00 €	321 063,52 €	2 491 091,24 €	242 255,51 €	56 868,60 €	59 213,50 €	100 000,00 €	3 341 925,72 €

*Les recettes estimées prévisionnelles sont présentées à titre informatif*

Recettes									
Subvention CD83	125 000,00 €		500 000,00 €	562 500,00 €				62 500,00 €	1 250 000,00 €
Fonds de concours TPM				23 339,00 €	23 339,00 €				46 678,00 €
FCTVA		1 566,00 €	9 663,00 €	469 004,00 €	39 739,59 €	9 328,73 €	9 713,38 €	16 404,00 €	555 418,70 €
Autofinancement		59 749,00 €		1 132 767,11 €	179 176,92 €	47 539,87 €	49 500,12 €	21 096,00 €	1 489 829,02 €

Après avoir donné toutes précisions utiles, il sera proposé de voter la révision comme précisée ci-dessous.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à réviser l'autorisation de programme – crédit de paiement (AP-CP) pour la création d'une cuisine centrale afin de prendre en charge les dernières dépenses d'investissement de l'opération.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 18 Décembre 2019, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire**

**Gilles VINCENT**